

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Nos 7 et 8, 8ème année

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

Juillet-Aout 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, P^{TR}E

- - -

DIRECTEUR.

SOMMAIRE :

LES IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES :

III Hiérarchie catholique et Fon-
dements des immunités

ROMANUS.

FÊTES AU COLLEGE JOLIETTE :

Réunion des anciens élèves

F. A. BAILLAIRGÉ, P^{TR}E

FÊTES RELIGIEUSES A VALLEYFIELD :

Sacre de Mgr J. M. Emard

F. A. BAILLAIRGÉ P^{TR}E.

AVIS

N. B. — *L'Etudiant* n'a pas l'habitude de paraître en juillet-août. C'est par extra qu'il paraît cette année.

N. B. — Pendant juillet-août, adressez : F. A. BAILLAIRGÉ, P^{TR}e, Les Cèdres, comté de Soulanges.

N. B. — Notre traité d'*Economie politique* est enfin paru. C'est le temps de l'acheter. Nous le vendons, très bien relié, 75 cts, franc de port — Nous ne l'avons broché qu'au mois de novembre. Un livre de ce genre devrait s'acheter relié. Les amis de la science et du progrès sont priés de nous donner un coup de main (en acceptant ce volume) pour défrayer les dépenses occasionnées, afin que nous puissions songer à autre chose. Nous envoyons 3 exemplaires, reliés, franc de port, pour \$2.00.

Nous recevons les timbres.

— ABONNEMENT —

\$1.00

PAR AN.

1892



— UN NUMÉRO, 2 cts —

Les abonnements

datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

Castle & Fils
Vitraux d'Eglises, Personnages et Tableaux. Crisaille et Mosaic.

RÉFÉRENCES :

Basilique, Son Eminence Card. Tachereau Couvents du Sacré C., Montréal et Halifax
Eglise, Ste-Thérèse, P. Q. Sa Grd Mgr Otto. Zarditti, Milwaukee, Wis.
" Buckingham, P. Q. Rév. M. Boissonneault, curé, St-Johnsbury, Vt.
" Ste-Brigitte, Ottawa, Ont. Eglise Joliette, Québec.

ET PLUSIEURS AUTRES.

Agents de **JOHN TAYLOR & Cie, Angleterre**
Fondeurs de cloches d'Eglises
Célèbres auteurs de la cloche dite, "Great Paul" (pesant 37,000 livres) de
la Cathédrale St-Paul à Londres, Angleterre.
40 RUE BLEURY, MONTRÉAL, 40

Docteur C. Laviolette

Membre de la Société Française d'Otologie et de Laryngologie de Paris.

MALADIES du NEZ, de la GORGE et des OREILLES.

Heures de consultation : Les lundi, mercredi et vendredi, 9 à 11, 2 à 4, 7 à 8.
Les mardi, jeudi et samedi, 2 à 4, 7 à 8.

49^D rue St-Denis, Montréal.

BELL TELEPHONE : 6859.

"August Flower"

La majorité des médecins instruits croient maintenant que la consommation est une maladie qui a des germes. En d'autres termes, au lieu d'être dans le système lui-même, cette maladie est causée par des myriades de petits microbes qui vivent dans les poumons, qui n'ont pas d'ailleurs, lui, et qui mangent les poumons comme les chenilles mangent les feuilles des arbres. La phlegme que les consommateurs crachent est ces parties des poumons que les microbes ont mangés. Ces baches, comme on appelle les microbes, sont trop petits pour pouvoir être vus à l'œil nu, mais sont tout de même vivants, entrent dans le corps avec la nourriture, l'air que nous respirons et à travers les pores de la peau. Ensuite ils s'infectent dans le sang et de là aux poumons; on les se multiplient avec une rapidité effrayante. Le Strop Allemand vient ensuite, tue les microbes, les envoie, met les places qu'ils quittent, nourrit tellement bien que dans un espace de temps insignifiant il met les malades, atteints de consommation, complètement à l'épreuve des microbes.

G. G. Green

Woodbury, N. J. U. S. A. et Toronto, CANADA.

Les Immunités Ecclésiastiques.

III

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE et FONDEMENTS DES IMMUNITÉS

Jésus-Christ est roi ; interrogé par le gouverneur romain, il a affirmé solennellement ses droits à la royauté, et mille ans, à l'avance, le prophète royal avait annoncé au monde les splendeurs et la gloire de cet empire messianique.

Cet empire spirituel ne connaît pas de frontières ; d'un bout à l'autre de l'univers, tout est soumis au sceptre du roi Jésus. De plus, remarque avec raison St-Augustin, lorsque l'Homme-Dieu confessa sa royauté, il ne dit pas que son royaume n'était pas dans ce monde, mais pas de ce monde [1] Son royaume est en effet dans ce monde, il est au milieu de nous, c'est l'Eglise catholique qui, nous l'avons dit, est la dernière forme de la religion véritable.

Rome avait été la tête de l'empire de la force, ses légions avaient fait le tour du monde et les nations s'étaient courbées devant elles ; mais la Providence veillait et Rome se préparait ainsi, sans le savoir, à être un jour la capitale de l'empire de l'amour. La Rome païenne, personnifiée dans un seul homme, a vu moins de têtes s'incliner devant ses empereurs que la Rome chrétienne n'a vu de fronts se prosterner devant la majesté de ses pontifes.

L'Eglise doit durer jusqu'à la fin des temps ; elle enrôle dans son sein tous ceux qui veulent la suivre, pour les conduire à Jésus-Christ ; mais elle est encore militante, car l'heure du triomphe final n'a pas encore sonné pour elle. A travers les difficultés et l'opposition des hommes, calme et impassible au milieu des orages qui bouleversent le monde, immuable pendant que tout change autour d'elle, elle poursuit tranquillement sa marche vers l'Eternité.

Or dans tout royaume il y a les gouvernants et les gouvernés ; dans toute armée qui marche au combat, il y a le soldat qui obéit et les chefs qui ont la mission de veiller à la discipline et aux mouvements des troupes ; dans toute religion, il y a les pontifes et les fidèles. Si donc l'Eglise est un royaume, où sont chez elle les dépositaires de l'autorité ? Si elle est une armée, où sont ses chefs ? si elle est la vraie religion, où sont ses pontifes ?

Admirez ici la divine ordonnance de l'œuvre de Jésus-Christ. L'Homme-Dieu aurait pu se réserver à lui seul le gouvernement de son Eglise, il ne l'a pas voulu ; de sa pleine autorité il a constitué des ministres à la tête desquels il a placé le pontife romain : c'est la sainte hiérarchie ou " principat sacré ", qui commande et enseigne. A ne considérer que l'extérieur ce sont des hommes comme les autres, cependant ils sont placés dans une sphère infiniment supérieure aux autres. Ils s'appellent clercs parce qu'ils ont choisi Dieu pour héritage et se sont donnés à Lui par une consécration spéciale. Ce n'est pas une main mortelle qui les a élevés à cette dignité qui va se perdre dans les profondeurs des cieux, ce n'est pas un bras de chair qui soutient les fondements de leur trône ; scrutez leurs origines, étudiez leurs fonctions, interrogez le but qu'ils poursuivent, vous

(1) " Christus non dixit : Regnum meum non est hic sed non est hinc. . . " In Joann Tract 116.

verrez que tout est divin dans la Hiérarchie de l'Eglise, et le saint Concile de Trente n'a été que le prolongement de la parole de Dieu quand il a dit : " Si quelqu'un ose affirmer que dans l'Eglise catholique il n'y a point de hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, qu'il soit anathème. " [1]

Pour théâtre de leur action, Dieu leur donna l'univers et chacun d'eux doit cultiver une portion de ce champ immense. Chaque évêque, chaque prêtre, dans le point de l'espace et du temps où la Providence l'a placé, représente l'Eglise, veille à ses intérêts, agit en son nom.

A côté du clergé séculier, il y a les ordres religieux, milice aguerrie, toujours prête, au premier signal, à s'élaner sur toutes les plages.

Si le mode d'action est parfois différent, les uns et les autres obéissent toutefois à une même impulsion ; tous ont les regards tournés vers Rome, tous tendent à une même fin.

C'est en eux, en quelque sorte, que s'incarne l'Eglise ; c'est par eux surtout qu'elle combat et qu'elle triomphe ; c'est par leur bouche qu'elle communique ses enseignements au monde ; par eux elle fait descendre sur la terre les bénédictions du ciel ; par leurs mains consacrées elle fait monter vers le ciel les hommages et les adorations de la terre ; ils sont aussi les dépositaires de ses droits. " Elle est quelquefois bien mal représentée, " disait Voltaire, et répète après lui — toute l'école rationaliste. — Ah pensez-vous que pour aller à la conquête des âmes, elle passe toujours par des chemins semés de roses ? Pourquoi s'étonner alors si ses pieds sont parfois déchirés, ou si l'on voit quelques grains de poussière ternir l'éclat de sa robe ? D'ailleurs il y a toujours dans ses ministres un caractère que vous n'effacerez pas : par delà toutes les infirmités et les blessures, ce signe auguste brille encore et commande votre respect.

Lorsque l'Eglise, obéissant à l'appel d'en haut, a fixé son choix sur quelqu'un, elle pose la main sur sa tête, elle en fait son ministre ; elle lui fait quitter son pays et sa famille, sinon par la distance, au moins par le cœur ; pour patrie elle lui assigne le monde entier, pour famille tous les enfants de Dieu. Dès lors, cet homme ne s'appartient plus, il est devenu l'homme de l'Eglise, il y a solidarité complète entre lui et ses confrères dans le sacerdoce, comme entre les membres d'une même famille. Il jouit de privilèges, non pour lui, ni à cause de sa valeur personnelle, mais il participe aux privilèges et à la dignité de l'Eglise ; par suite, l'attaquer, méconnaître ses droits, c'est méconnaître les droits de l'Eglise dont il est l'ambassadeur auprès des hommes.

Si l'Eglise l'ennoblit, l'élève, le protège, à son tour il est lié, il doit de toutes ses forces promouvoir les intérêts et procurer l'honneur de l'Eglise ; il ne peut pas même renoncer aux privilèges dont il jouit, sans se rendre coupable de trahison, comme un enfant doit garder intact l'honneur de sa mère. Honte à celui qui ne sait pas faire respecter le glorieux blason des ancêtres ! Honte au capitaine qui abaisse lâchement devant l'ennemi, le drapeau que la patrie lui avait confié au jour du danger !

• • •

Tout corps moral légitimement constitué, a des droits et des devoirs, des devoirs dont il s'acquitte, des droits dont il jouit. Les ministres de l'Eglise ont une ligne de conduite fixée à l'avance ; leurs devoirs sont également déterminés, ils découlent de leur mission divine, et leur mission est contenue dans ces paroles du Maître : " Allez, enseignez les nations, baptisez-les..... Apprenez-leur à garder tous mes commandements. "

(1) Sess. XXIII De Sac. ordiuis can 6.

Eclairer, guider les consciences, telle est la tâche qui leur incombe, et le pontife romain sous l'inspiration divine, est chargé de veiller à la fidèle exécution de ce plan divin.

Mais ici encore, les droits confinent aux devoirs et en facilitent l'accomplissement. Jésus-Christ a établi son œuvre indépendamment de la volonté de l'homme et ne l'a nullement soumise au contrôle de l'Etat. Dans la poursuite de cette fin, le simple prêtre répond à son évêque; l'évêque dans l'administration de son diocèse, ne dépend que du pape; le pontife romain, dans le gouvernement de l'Eglise, n'est jugé par personne et ne rend compte qu'à Dieu. " Si la puissance terrestre dévie, elle sera jugée par la puissance spirituelle; si la puissance spirituelle, d'un ordre inférieur, dévie, elle sera jugée par son supérieur; si c'est la puissance suprême, ce n'est pas l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul." [1]

De ces mêmes principes il suit que chaque ministre de l'Eglise, doit pouvoir communiquer librement avec ceux dont il fut constitué le gardien et le père. Poser des entraves à cette action, chercher à en arrêter ou au moins à en amoindrir les salutaires effets dans les âmes, mettre des obstacles aux libres relations entre les différents membres de la hiérarchie catholique, interdire aux fidèles l'accès auprès de leurs pasteurs, tout cela c'est aller contre l'ordre de Dieu.

Arrière donc tous ces empiètements du pouvoir civil! Ce titre d'*Evêque extérieur* dont parfois se parent les princes, si l'on veut dire, par là, que l'autorité ecclésiastique a quelque pouvoir inné dans l'administration du spirituel, est une invention gallicane que Jésus-Christ n'a pas sanctionnée.

Avec la même énergie nous repoussons la prétention ridicule du "*Papet royal*," en vertu de laquelle, aucune bulle, aucun rescrit, aucun document pontifical ne peut être publié, dans l'étendue du royaume, sans l'autorisation du prince. (a)

Ces doctrines, fruit du protestantisme, les Jansénistes, les Joséphistes, les Fébronien, les ont adoptées avidement. Elles ont valu à la France la *constitution civile* du clergé en 1791, les *articles organiques* en 1802, et Dieu sait ce qu'elles lui préparent pour l'avenir.

Stockmans, le fougueux Van-Espen et beaucoup d'autres les ont défendues; mais l'hérésie a beau lever la tête, elle ne saurait nous effrayer, car il est écrit "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle."

Qui ne voit aussi l'odieuse de ce qu'on est convenu de nommer l'"*Appel comme d'abus*," qui soumet au contrôle de la puissance civile, les décisions judiciaires de l'Eglise? Toutes ces mesures iniques ne peuvent s'expliquer que par une haine violente contre Jésus-Christ et son œuvre. L'Eglise ne cessera jamais de protester contre ces usurpations, et quoique parfois sa voix ne soit pas entendue, n'en doutez pas cependant, elle aura le dernier mot, car seule elle a reçu des promesses d'éternelle durée.

(1) Bonif. VIII Bull. dogm. "Unam sanctam".....

(a) Portalis a dit :

"Il est de l'essence de la religion que sa doctrine soit annoncée : mais il est nécessaire à la tranquillité publique que les matières de la prédication solennelle soient circonscrites par le magistrat. L'Eglise est juge des erreurs contraires à sa morale et à ses dogmes; mais l'Etat a intérêt d'examiner la forme des décisions dogmatiques, d'en suspendre la publication, quand quelques raisons d'Etat l'exigent, de commander le silence sur des points dont la discussion pourrait agiter trop violemment les esprits, et d'empêcher même, dans certaines occurrences, que les consciences ne soient arbitrairement troublées." Caveant consules! Concevez le magistrat civil, le préfet d'un département, et même le maire d'une de nos villes, établi par le bon plaisir de Bonaparte, la volonté de Guillaume II, la grâce de M. Carnot, pour régenter l'Eglise de Jésus-Christ; instruisant sur leurs droits et leurs devoirs, modérant même dans leur zèle indiscret, ceux que l'Esprit Saint a proposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu "Vos spiritus sanctus possit episcopos regere Ecclesiam Dei";

Nous nous sommes placés jusqu'ici au point de vue exclusivement religieux, et personne, croyons-nous, ne peut nous contredire sans renverser les rôles et donner à l'État le contrôle sur l'Église.

Mais hâtons-nous de dire que les ministres du culte, tout en étant membres de cette hiérarchie dont le chef invisible est Jésus-Christ et que saint Denys comparait à la hiérarchie des anges, n'en touchent pas moins, d'un côté, la société humaine et terrestre. Or dans la société humaine il y a, avec les droits, des charges communes qui pèsent également sur les citoyens, qu'elles découlent des principes du droit naturel ou qu'elles aient été imposées par les circonstances. L'égalité l'exige, la justice en fait une loi, l'harmonie, l'union, le bon ordre en dépendent ; chacun apporte ainsi sa part d'action à la direction des affaires, et cette somme d'efforts combinés, tous ces sacrifices personnels réunis entre les mains de l'autorité, toutes ces volontés dirigées par la volonté de celui qui est la tête, concourent au bien-être et à la grandeur de la nation. La nation, à son tour protège ses subordonnés, car de la source commune ainsi alimentée, découle pour chacun une part de prospérité ; les avantages que chacun retire, compensent, de la sorte, les travaux qu'il s'est imposés.

Nous accordons volontiers que chacun des citoyens doit contribuer, pour sa part, et dans la mesure de ses moyens, au bien général ; mais il faut admettre aussi que la société, aussi bien que l'homme, ne vit pas seulement de pain. Au-dessus de la vie animale, qui lui est commune avec les êtres sans raison, il y a, pour l'homme, la vie intellectuelle et morale qui le placent infiniment au-dessus d'eux ; au-dessus des biens matériels qui touchent immédiatement le corps, il y a les biens d'un ordre plus élevé qui se rapportent à la partie la plus noble de l'homme. La grandeur d'une nation n'est pas dans l'immensité de ses possessions, dans l'étendue de son commerce, dans ses armées incommensurables, tout cela n'est rien sans la religion et sans la morale : au contraire un peuple vertueux, fut-il pauvre, sera toujours fort et glorieux. La religion et la morale sont les vrais fondements des empires et les plus religieux furent toujours les plus grands : la religion est donc dans toute la force du mot un bien social, le premier et le plus nécessaire de tous ; par suite promouvoir les intérêts de la religion, c'est travailler aussi directement que possible au bien de la patrie. Certes il est digne d'honneur le savant qui donne à la société le fruit de ses veilles, il mérite notre estime et notre admiration le soldat qui lui donne l'énergie de son bras et parfois le sang de ses veines, louons le laboureur qui féconde la terre et ses sœurs et lui demande en retour ses inépuisables trésors, tous ceux-là concourent noblement au bonheur de leurs semblables ; mais quelle auréole plus glorieuse mille fois, resplendit au front du prêtre, qui consacre les forces vives de son intelligence, les plus délicats sentiments de son cœur au relèvement moral de ses frères ! qui sacrifie à cette fin sublime jeunesse, ambition, bien être, pour ne rencontrer parfois de ce côté de la tombe qu'indifférence ou dédain !

On parle bien haut d'égalité, mais de fait vous ne la trouverez nulle part. Les charges ne sont pas les mêmes pour tous, elles varient comme varient les services rendus. On tient compte des grandes actions à la gloire du pays, on a égard au poste éminent, à la mission plus ou moins ardue confiée au dévouement de quelqu'un ; alors cet homme voit sa personne et ses biens même devenir l'objet d'une protection spéciale, il est exonéré des corvées pénibles qui pèsent sur ses concitoyens, on le dispense des communes obligations, la reconnaissance des hommes lui octroie de nombreux et insignes privilèges qui s'étendent souvent aux membres de

sa famille et jusqu'à sa postérité la plus reculée. Ne reconnaissons-nous pas l'inviolabilité de la personne du souverain ? N'avons-nous pas les Immunités parlementaires ? La personne d'un ambassadeur est sacrée et malheur à celui qui l'oublie, car derrière son envoyé la patrie entière est debout, prête à venger l'honneur national ! La société civile elle aussi a sa hiérarchie, et depuis le dépositaire de l'autorité suprême qui ne marche qu'environné d'une auréole de respect et d'admiration, jusqu'au moindre de ses serviteurs, tous participent de près ou de loin à cette inviolabilité qui a sa racine dans la droite conscience des peuples.

Tout cela est conforme à la justice et loin de nous la pensée d'y trouver à redire ! mais après tout cela, considérez la dignité suréminente de ceux que Dieu a fait les pasteurs de son Eglise, la noble mission qu'ils poursuivent, les sacrifices qu'ils s'imposent, le dévouement dont ils font preuve, les biens incomparables dont la société leur est redevable, et dites-moi si les Immunités ecclésiastiques n'ont pas leur raison d'être ?

A Dieu ne plaise toutefois que nous appuyions nos justes revendications, seulement sur les calculs de la politique, la faveur des lois civiles ou la force des circonstances, ou même sur la reconnaissance, l'affection, la justice des peuples ! ce serait bâtir sur le sable mouvant, car rien n'est plus inconstant que l'opinion des hommes. [1] Nous affirmons au contraire que les Immunités ecclésiastiques viennent de Dieu, qui ne change pas.

L'Eglise, avons-nous dit ailleurs, sait s'accommoder à toutes les circonstances, Interprète inspirée de l'ordre moral, elle peut dans certains cas particuliers, en face d'un gouvernement hostile ou moitié favorable, modérer ou suspendre l'exercice de ses droits, elle peut même tolérer l'injuste violation de ses libertés, mais sanctionner en principe ces usurpations, accepter comme une règle ces abus de la force ?.....jamais !

Ce fut dans tous les temps son enseignement ; sous la domination païenne, au sein des persécutions, en face des échafauds, sa voix n'a jamais cessé de se faire entendre, et elle peut montrer au monde bon nombre de ses évêques allant à la mort plutôt que de céder aux empiètements du pouvoir civil en cette matière. Elle a parlé par la bouche de ses plus insignes docteurs. Qui n'a entendu les énergiques protestations des Athanase, des Chrysostôme, des Grégoire VII, soutenant les droits de l'Eglise contre les puissants de leur temps ?

Elle a proclamé la même chose par la grande voix de ses conciles : "L'Immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques, dit le saint concile de Trente, a été établie par une disposition divine et par les lois canoniques" [2].

Le 5e concile de Latran, 17e œcuménique, avait dit déjà : " Comme de droit divin et humain, aucun pouvoir n'a été accordé aux laïques sur les personnes d'Eglise, nous renouvelons toutes et chacune des constitutions....." [3]

Dieu lui-même s'était prononcé déjà dans la sainte Ecriture : "Moi j'ai pris les Lévités parmi les enfants d'Israël ... " Vous présenterez les Lévités devant Aaron et ses fils, vous les consacrerez après les avoir offerts au Seigneur ; vous les séparerez du milieu des enfants d'Israël pour qu'ils soient à moi.....j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils..."[4]

Ce qui était vrai des ministres de l'ancienne loi qui n'avaient que l'ombre

(1) La proposition suivante: "L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil", a été condamnée par le Syllabus § V. 30.

(2) Sess. xxv cap. 20 de Reforma.

(3) Constit. Léon X "Superna dispositionis"....

(4) Numer. iii et viii.

et la figure, s'applique avec plus de raison encore aux Lévites de la nouvelle alliance qui possède les biens éternels.

Par leur état ils sont consacrés à Dieu et à l'Eglise sous le contrôle absolu et unique du pasteur suprême, prince de l'Eglise, le pontife Romain. "Le commun des fidèles, les laïques sont soumis au pape seulement en ce qui regarde la conscience, les ministres sacrés lui sont soumis en outre dans ce qui touche aux actes corporels, à la vie matérielle. Donc sous ce rapport aussi ils doivent recevoir de lui la direction et la règle en conformité avec la sainteté, avec l'honneur de la haute charge à laquelle ils se donnent tout entiers; ils sont donc soustraits à la juridiction séculière, car il est impossible d'être soumis à deux autorités directrices diverses dans le même ordre de chose." [1] Ces privilèges, cette exemption du pouvoir civil, l'Eglise, seule juge ici-bas du bien des âmes, les a étendus aux religieux des deux sexes et en général à ceux qui participent de plus près à sa mission divine; et quoi d'étonnant qu'elle les protège et frappe de censure la violation de leurs libertés, comme la société civile elle-même veille avec une sollicitude plus grande sur les intérêts de ceux qui l'aident plus immédiatement à atteindre sa fin ?

Nous savons que les circonstances ne sont pas partout les mêmes; le seul fait que les ministres de l'autel sont tenus aussi à l'observance des lois civiles qui n'ont rien de contraire aux lois de l'Eglise, quoiqu'ils ne puissent être cités devant les tribunaux de l'Etat pour y répondre de leurs transgressions, cela seul, dirons-nous, fait que le pape sacrifie parfois au bien de la paix l'exercice de certains droits. A lui seul de voir dans chaque cas particulier s'il y a lieu d'urger ou non les lois canoniques; car seul il est assez haut placé pour embrasser d'un coup d'œil les intérêts de l'Eglise universelle. Tels sont les fondements des Immunités ecclésiastiques en général, abstraction faite pour le moment des modifications qui ont pu s'opérer dans le cours des temps. Leur origine est aussi ancienne que le christianisme, mais longtemps l'Eglise opprimée, dut renoncer à jouir publiquement de ses droits, jusqu'au jour où Dieu donna l'empire à Constantin.

A partir de ce moment l'autorité civile reconnaît et soutient les droits du sacerdoce, parfois même lui accorde de nombreux privilèges. Constantin aussitôt après sa conversion, accorde au clergé les faveurs et les immunités dont jouissaient les pontifes païens, il adresse au proconsul d'Afrique un rescrit qui ordonnait d'affranchir les ministres de l'Eglise de toutes les charges publiques, afin qu'ils ne fussent pas distraits du service divin, et l'on trouve dans le code Théodosien des lois du même prince qui confirment ce privilège et l'étendent au clergé de toutes les provinces. Cette immunité comprenait l'exemption des charges municipales, des servitudes personnelles qu'on appelait fonctions viles ou sordides, comme certaines corvées imposées communément aux citoyens, telles que l'entretien des chemins publics, le logement des troupes ou des officiers de la cour dans leurs voyages. [2]

Encore aujourd'hui les Immunités ecclésiastiques sont l'objet spécial des concordats, contrats conclus entre les deux pouvoirs qui cherchent à concilier les intérêts de l'Eglise avec la paix et la prospérité nationale.

Mais il est temps, croyons-nous, de descendre aux détails et de parler de chaque Immunité en particulier; ce sera l'objet des articles suivants.

Romanus.

(1) Liberatore, La Chiesa e lo Stato c. 17.

(2) V. Euseb. vita Constant. C. II.

FETES AU COLLEGE JOLIETTE

A l'occasion de la réunion des anciens élèves.

1er et 2 Juin 1892.

Les anciens élèves arrivent en partie par les chars mercredi, 1er juin.
Ils soupent au collège, puis se rendent à la vieille église.

*

Le R. P. Beaudry, Supérieur du collège :

“ Messieurs et chers anciens élèves, soyez les bienvenus. Si vous nous reconnaissez, nous vous reconnaissons aussi, car nous vous portons tous dans notre cœur ; vous avez été et vous êtes toujours les enfants de la maison. Maintenant, qu'il soit entendu que vous êtes ici chez vous et que vous tracerez vous-même les lignes du règlement. Puissez-vous bien vous amuser ; puisse aussi cette réunion favoriser la religion dans les cœurs, honorer la mère et ses fils, et nous unir tous de plus en plus dans les sentiments d'une fraternelle affection”.

Adhémarr Rivet,

Elève finissant, débite l'adresse suivante :

MESSIEURS,

Répondant généreusement à l'un des plus nobles sentiments du cœur humain, vous êtes accourus d'un commun accord vers les murs bénis qui furent jadis et sont encore aujourd'hui votre Alma Mater.

Vous arrachant spontanément aux mille et une sollicitudes de vos diverses professions et désireux de goûter quelque temps les douces et suaves reminiscences d'un passé si rapidement envole, vous êtes venus respirer sous le toit de cette institution l'atmosphère calme et sereine, qui enveloppa les jours heureux de votre jeunesse. Revoir dans un instant, dans le silence de la méditation, ces lieux témoins de nos premières aspirations vers l'idéal de la science et de la vertu, recueillir sur chaque objet la fleur de plus d'un précieux souvenir, et le parfum de plus d'une illusion mainte fois caressée : enfin vivre un jour de cette vie d'écolier si fertile en incidents variés, telle a été un mot la pensée inspiratrice du généreux dessein de votre réunion. Pensée vraiment digne et qui témoigne hautement que les travaux assidus de l'apostolat civil ou religieux, n'ont pas étouffé dans notre âme, la plus belle des passions humaines, la plus féconde en actions merveilleuses, la reconnaissance.

Aussi Messieurs, nous les cadets, sommes-nous heureux de vous souhaiter une cordiale et d'autant plus sincère bienvenue, que le moment qui vous voit ici réunis, sourit agréablement à nos cœurs d'écoliers, en combiant un désir depuis longtemps grandissant et inassouvi.

Que de fois en effet, soit à travers le voile d'une vive imagination, soit sur l'aile rapide de la renommée, vous nous êtes apparus, athlètes du moment, luttant vaillamment au champ du devoir et de l'honneur, combattant le bon combat, corps à corps avec le mensonge et l'erreur pour la dé-

tense et la glorification des principes émanés de la Vérité Suprême ;

Que de fois, dis-je, n'avons-nous pas senti pénétrer en nous un légitime sentiment dorgueil, lorsqu'un écho fidèle nous repetait à l'envi vos noms synonymes de patriotisme et de dévouement, nous invitant volontiers à suivre vos traces à la lumière de la science profane et religieuse. Et alors Messieurs, pleins de ce juvénile enthousiasme, qu'inspire toujours le spectacle du devoir accompli, que de fois ne nous est-il pas arrivé de soupirer après l'heureux moment où il nous serait donné de presser respectueusement la main de ces frères aimés et de leur demander, nous athlètes de l'avenir, le merveilleux secret de leurs luttes pacifiques, de leurs combats puissants et soutenus !

Aussi Messieurs, ne soyez donc pas surpris, si remplis d'une vive et bien douce allégresse, nous saluons ce jour comme la réalisation de vœux, depuis longtemps formés, le complément d'une espérance éclosée et fertilisée au sein d'une admiration et d'une sympathie mille fois méritée.

Sur les flots souvent irrités des mers du Globe terrestre, il se rencontre souvent des endroits, non éloignés du rivage et soustraits à l'action de la tourmente, où la vague fatiguée de la lutte qu'elle vient de subir, va se réfugier en se confondant avec les ondes paisibles qu'un léger vent fait à peine rider.

Que votre Alma Mater soit pour vous Messieurs, ce qu'est le refuge à la vague tourmentée de l'Océan. La salle spacieuse, où se prenaient jadis vos débats multipliés et assaisonnés d'une joie bruyante et animée, le parterre verdoyant et ombragé, témoin muet de vos longues rêveries ou de vos conversations pleines de sel ; la chapelle, embellie par la charité, où s'élevaient vers le ciel vos prières ardentes et sanctificatrices, que dis-je, nos bons professeurs dont la paternelle direction est encore celle d'autrefois, tout est à votre disposition en ce jour consacré par vous au culte exclusif du passé.

Notre suprême désir est que vous y trouviez sous les auspices d'un règlement mitigé pour la circonstance le repos calme et caractéristique de la vague dans une anse protectrice.

J'ai dit un règlement mitigé, car nous osons espérer, que le terrible pensum, cauchemar accablant de l'élève récalcitrant, disparaîtra pour vous du programme en place à une indulgence générale de la part de notre vénéré directeur.

Cependant en manifestant cet espoir, notre intention n'est pas de changer d'une manière absolue et indéfinie l'ordre établi légitimement, mais la gravité, le sérieux de vos personnes éloigne tellement l'idée du récidivisme et de l'insoumission que la mise en vigueur d'un châtement passé en maxime dans les annales scolaires peut paraître superflue et hors de cause.

Ainsi donc, vous prêtres et lévites du Seigneur qui avez blanchi dans le ministère sacré, ou gravissez à peine les premiers degrés de cette échelle mystérieuse entraînant à votre suite le troupeau confié à votre sollicitude, sans crainte du châtement réglementaire, puissiez-vous retrouver ici le souvenir des généreux motifs qui vous ont poussé dans cette voie sainte et presque divine. Quant à vous généreux bienfaiteurs de vos concitoyens, sur les flots mouvementés du monde, puissiez-vous recueillir à l'ombre de ces grands ormes, le parfum de quelques-unes de ces idées sublimes qui vous montraient dans l'avenir, le pauvre à soulager, la veuve à défendre les intérêts de notre pays à sauvegarder et à promouvoir.

Tous puissiez-vous y revoir avec bonheur et reconnaissance la source pure de tous et chacun des pieux et sages enseignements qui ont été le point de départ de votre carrière honorable et laborieuse.

Pour nous, les Benjamins de cette grande famille que vous illustrez par exemples et vos actions, le temps n'a pas encore fourni à nos armes inexpérimentées l'occasion d'une lutte ardemment désirée. Mais qu'il nous soit

permis, en gravant dans notre âme le souvenir des impressions du jour qui va suivre, d'y tracer en même temps le ferme dessein d'orner de plus en plus notre esprit de l'ornement souverain de la science, afin de combattre plus tard avec honneur ce combat redoutable de la vie que vous soutenez aujourd'hui si courageusement. »

Un chœur de 160 élèves, du collège, sous la direction du R. P. Charlebois, exécute alors l'ode-symphonie de Félicien David :

Christophe Colomb.

L'Harmonie de Montréal accompagne.

Des personnes compétentes en fait de chant se déclarent enchantées de ce qu'elles entendent. Voilà, certes, de la grande musique. Ce spectacle cependant demande plus de silence que n'en peuvent donner des amis qui se rencontrent, pour la première fois depuis plusieurs années et qui ne brûlent pas tous du feu sacré de l'harmonie. Le président de la réunion

L'Honorable Juge Baby

cloture cette première partie de la fête :

« Mes félicitations les plus sincères aux élèves qui ont rendu si supérieurement la grande œuvre de Félicien David. J'ai joué personnellement, on ne peut plus. A cette jouissance se joignent en ce moment d'autres émotions.

« Nous sommes réunis dans la vieille église, ou pendant tant d'années nous sommes venus nous agenouiller. Dans quelques jours elle aura disparu. Que de souvenirs peux elle emporter avec elle ! Les amis de l'antiquité voudraient conserver ce vieux temple, mais, il faut céder devant des circonstances incontrôlables..... Au milieu de tout ce concert, n'avez-vous pas entendu une voix qui applaudit à tout ce qui grandit cette ville et à tout ce qui honore ses institutions ? C'est la grande voix de l'illustre Barthélemy Joliette. Il repose sous ces dalles avec de vaillants compagnons. Ne laissons point ce temple, fruit de leurs travaux, sans demander à Dieu pour eux la paix »

Le feu d'artifice

préparé par le Dr. Sheppard réunit et intéresse bien des curieux.

Plusieurs vont se coucher.

Les autres dorment à la façon de l'étoile qui scintille au firmament, mais avec force tapage en plus. C'est cela, mes amis, amusez-vous, vous êtes ici pour cela. On ne fait jamais mieux que lorsque l'on fait ce que l'on a à faire.

LE 2 JUIN

Messe en musique, lère de Haydn, dans la chapelle du Collège, sous la direction du Père Charlebois. Cette messe est sans contredit la plus écolière des messes de Haydn. Un ancien élève y fait une quête pour messes de *requiem* en faveur des confrères décédés.

A midi

BANQUET

Dans la grande salle de récréation. Plus de 500 convives y prennent part y compris 200 écoliers. Beaucoup d'entrain, on a tant d'histoires à se dire entre confrères !

A la fin du dessert, L'honorable juge Baby propose successivement la santé du Pape et celle de la Reine : l'orchestre y répond par des morceaux appropriés.

En proposant la santé des clers de St-Viateur et du Père Lajoie, M. le président fait l'éloge des fondateurs et de leurs vaillants auxiliaires.

Réponse par le R. P. DUCHARME.

Au mois de mai 1847, trois modestes religieux de St-Viateur, les frères Etienne Champagneur, Louis Chrétien et Augustin Fayard, arrivaient au village de l'Industrie ; car il n'était pas alors question de la ville de Joliette.

Ces trois religieux avaient été amenés ici par Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, de sainte mémoire, qui était de parfaite intelligence avec l'honorable Barthélemy Joliette. Celui-ci avait prié Sa Grandeur de lui trouver des religieux auxquels il confierait son collège déjà construit et ouvert à la messe. Dans un de ses voyages d'Europe Mgr Bourget fit la connaissance du vénéré fondateur de l'Institut des Clercs de St-Viateur, le T. R. Père Querbes. Celui-ci était aux prises avec les difficultés de sa fondation ; mais les représentations de Mgr Bourget et surtout, dit la chronique "son air de sainteté" exerça une telle impression, je dirais une telle pression sur le fondateur, que confiant dans la Providence, il donna au saint prêtre les trois religieux mentionnés.

Donc dans le cours du mois de mai 1847 ces trois religieux arrivaient à l'Industrie et étaient installés au Collège Joliette. Le 31 juillet suivant ils se mettaient en retraite avec sept novices, dont l'un est ici au milieu de nous, le vénérable Frère Vadeboncoeur. Un autre des ces sept jeunes gens est aujourd'hui supérieur général de l'Institut des Clercs de St-Viateur, c'est le T. R. P. Lajoie. Le deuxième jour de la retraite deux autres Clercs de St-Viateur les Pères Lahaie et Thibodeau, arrivant des Etats-Unis, venaient se joindre à leurs confrères et portaient ainsi à douze le nombre des retraitants : c'étaient les douze apôtres de l'Institut. Ils se mirent à l'œuvre. Dieu bénit leur bonne volonté et aujourd'hui ce petit arbrisseau est devenu un grand arbre, qui étend ses branches un peu partout dans la paroisse de Québec et aux Etats-Unis, mais surtout dans le vaste diocèse de Montréal. Une branche de ce grand arbre a été séparée du tronc et transplantée aux Illinois, où elle se développe à son tour : je veux parler de la colonie de Bourbonnais, qui est maintenant une province avec son autonomie particulière, ne relevant que de l'administration générale de l'Institut. Qui ! la bonne volonté et la vertu des fondateurs ont été bénis de Dieu ; les trois religieux fondateurs se sont multipliés jusqu'au chiffre de 230 ; les 40 élèves du Collège Joliette se sont aussi multipliés et les Clercs de St-Viateur instruisent aujourd'hui au de là de 3000 enfants. Voilà ce que peuvent des hommes de vertu. Le P. Champagneur était surtout un homme de vertu, un homme de Dieu, je n'en veux pour preuve que son humilité, qui est la base de toute vertu solide. Le P. Champagneur était inconnu aux hommes, il travaillait dans l'ombre, dans la retraite, caché comme l'humble violette,

qui ne révèle sa présence que par les parfums qu'elle exhale, quand elle est foulée au pied.

Le P. Champagneur ne travaillait pas seul au développement de son œuvre. Mr. le Président vous a parlé tout-à-l'heure élogieusement des P. P. Thibodeau, Lahaie, Lajoie et autres. Oui, tous ont été de puissants auxiliaires pour le P. Champagneur mais il en est encore d'autres, dont nous ne pouvons taire les noms. Et d'abord Mr. Joliette, dont la charité et la générosité étaient également inépuisables. Puis Mgr Bourget dont la mémoire restera à jamais en bénédiction dans l'Institut, semblait avoir fait de l'établissement des Clercs de St-Viateur son œuvre personnelle. Par ses conseils pleins de sagesse, par sa puissante protection, il semblait être l'âme et la vie de cette institution naissante. Aussi a-t-on pu dire avec vérité qu'il protégeait l'Institut de sa mitre et la défendait de sa crosse. Avec l'appui d'un saint, l'œuvre devait se faire.

Il est encore un autre homme dont le concours a été bien efficace dans l'établissement et le développement des Clercs de St-Viateur à Joliette, il était le conseiller intime du P. Champagneur, qui a toujours trouvé en lui un ami aussi fidèle que sage et dévoué; j'ai nommé M. le grand vicaire Manseau dont le souvenir ne saurait s'effacer à Joliette.

Voilà des hommes au grand cœur, qui nous ont laissé de grands exemples. Voilà aussi ce que l'on peut quand on s'appuie sur Dieu principe de tout bien.

M. le Président fait l'éloge du Collège Joliette en proposant la santé du R. P. Beaudry qui personnifie l'*Alma Mater* ;

“ Il n'est pas nécessaire d'un langage fleuri et d'un discours de longue main préparé, pour faire l'éloge de sa mère. Le collège est beaucoup notre mère. Cette maison, la nôtre, ne date pas de loin, et cependant elle est rendue loin. Il fut un temps où l'on n'aimait pas à dire : j'ai fait mon cours à Joliette. On répondait *oui* :..... *je suis passé par là*. Il y a déjà longtemps qu'il n'en est plus ainsi. Le Collège Joliette a réalisé dans une large mesure ce que les exigences modernes demandent aux éducateurs, et cette maison est l'une des premières du pays. Ses enfants se trouvent dans toutes les classes de la société et grâce à Dieu, ils ne deshonoront pas leur mère !.....”

Réponse :

Rév. M. Ménard, curé de St-Edouard,

Je rappellerai ici, Messieurs, deux souvenirs. C'est tout d'abord une parole de Mgr Bourget.

C'était en 1859, Mgr Bourget avait pris le *Victoria* qui naviguait alors sur le St-Laurent, et s'était rendu par Lanoraie au collège Joliette. J'étais élève. Monseigneur monte à la tribune et nous dit entre autre choses: “Le collège Joliette, c'est mon collège, et je tiens à ce qu'il grandisse parce que c'est mon collège ; et si je suis venu à Joliette aujourd'hui, c'est pour que vous n'ayez aucun doute sur mes sentiments et mes vœux à cet égard.” Nous n'étions alors que 80 : comparez et voyez si le vœu du saint évêque s'est accompli. Il s'est si bien accompli que Joliette a pu donner naissance à un nouveau collège, collège *Bourget* cette fois, et qui vivra lui aussi pour l'honneur de celui dont il porte le nom.

Un autre souvenir :

J'étais à Longueuil, à l'école des C. de St-Viateur. Le Père Beaudry était Directeur de l'institution.

Vous le dirai-je, je commis alors une faute, faute un peu singulière. Dieu me la pardonne. J'allais à confesse au P. Beaudry. Or je remarquai que j'aimais le P. Beaudry. Je fus un jour saisi de scrupule et je me demandai si je ne l'aimais pas trop ! Je m'exécantai donc et j'osai dire à travers la grille : Mon Père, je m'accuse de trop vous aimer. Je n'ai plus souvenance de ce qui s'est passé, je sais seulement que je ne m'en suis confessé qu'une fois. Ce que je sais encore, c'est que je suis retombé dans ce péché, et aujourd'hui, j'accuse en public le péché que je craignais d'avouer au silence et à l'oreille discrète ! ”

M. Tellier, M. P. P.

“ L'Eglise et l'Etat se donnent véritablement la main puisque laïc et prêtre sont appelés à répondre à la même santé ! Puisse cette union subsister toujours partout.

On a parlé de notre empressement à venir à cette réunion, c'est le moins que nous puissions faire pour reconnaître ce que nous avons reçu et faire oublier nos fredaines du passé. Ce que nous avons reçu surtout, c'est le dépôt de la belle langue française que nous conserverons et que nous défendrons, croyez-le. Ce que nous avons reçu, c'est encore une éducation cléricale, et nous tenons à cette éducation pour nos enfants. C'est à cette éducation que nous devons tout ce que nous avons. Grâce au dévouement et aux sacrifices du clergé, plusieurs des nôtres ont reçu une instruction dont leur pauvreté les excluait. Ne craignons pas de le dire, c'est par l'action vivificatrice du clergé que notre race a grandi. Puisse l'Eglise et les parents chrétiens qui ont reçu cette belle mission de formation morale et intellectuelle la poursuivre toujours sans entrave : c'est le moyen de réaliser les résultats toujours magnifiques de l'Union féconde de l'Eglise et de l'Etat. ”

Une déclamation de

M. McGown

Les soldats de Dieu, jette sur l'assemblée la note vibrante, émue, musicale, qui plaît toujours et qui fait dire *encore*.

Le R. P. C. Beaudry, Supérieur du Collège

propose la santé des anciens élèves et ajoute :

“ Si l'efflorescence est aujourd'hui considérable dans cette maison, nous le devons à la semence féconde jetée par les anciens, nous le devons à leur esprit chrétien. ”

Rév. M. Jos. Bonin, Curé de St-Augustin

“ Venant aujourd'hui, de loin, et de tous les côtés, vous réalisez, Messieurs, la parole scripturale : *de longe venient*.

L'*Alma Mater* en vous revoyant peut dire aussi comme la mère des Gracques : *voilà mes joyaux*.

Ces joyaux, j'en trouve partout : enfants d'Esculape et de Thémis, zouaves, industriels, députés, juges. Il en est un qui n'est plus et qui était appelé à de brillantes destinées (Arthur McConville), son souvenir vit encore au milieu de nous.....

Quelle ne serait pas la joie de M. Joliette, si revenant dans le monde, il revoyait ainsi grandie la modeste maison qu'il a fondée ! Qu'il soit connu des nouveaux que les anciens n'ont pas moins de vénération qu'eux pour cet illustre fondateur.....

M. O. Desmarais, avocat de St-Hyacinthe

“ C'est avec plaisir que je prends la parole après le Rév. M. Bonin, mon ancien professeur de rhétorique. Ce plaisir est cependant quelque peu diminué, non par la crainte du pensum, mais par celle de la critique. Il faut cependant dire que je parle devant des amis et que je n'ai reçu d'avis de porter la parole que quelques minutes avant le banquet.

Je retrouve à Joliette une grande partie de mon cœur; j'y retrouve les souvenirs de mon enfance, et j'y vois tout près la tombe de l'auteur de mes jours ! *Haec olim meminisse juvabit*, c'est aujourd'hui que je sens la vérité de cette parole.

Lorsque l'on a vogué sur la haute mer et que l'on a dû battre contre la tempête, il fait bon de rencontrer un port comme celui-ci pour s'y reposer. Comme le géant de la fable on y trouve de quoi s'y réconforter.....

Quelque peu juif errant dans l'Amérique du Nord, j'ai souvent rencontré des amis ou des connaissances de Joliette, et je dois vous dire que je n'ai jamais eu à rongir. Nous n'avons sans doute pas tous les mêmes idées, mais lorsqu'il s'agit du cœur et de la sympathie, il y a des plages accessibles à tous et de vastes champs où s'opèrent facilement l'union, la concorde.

Ces réunions me font quelque peu pèlerin d'une espèce de franc-maçonnerie, mais de bon aloi. Elles font tomber des préjugés, et dans tous les cas elles mettent du baume sur les plaies de la vie et de la joie au cœur. Merci.

M. C. A. Cornellier, avocat de Joliette

Il faut bien s'exécuter et suivre les bons exemples qui nous sont donnés. Si ma mémoire ne me trompe, je suis en ce moment plus obéissant qu'un collége !

On nous a nourris dans cette maison du pain béni de la bonne et saine éducation. Comment pourrions-nous reconnaître un pareil bienfait sinon en nous rendant fidèles aux devoirs dont nous avons ici puisé la notion.

A chacun de faire là-dessus son examen.

A bien considérer toutes choses, les cultivateurs méritent surtout l'attention. Là est notre force prépondérante. Il y en a peu malheureusement qui laissent le collége pour la culture, mais chaque année cependant, ce sont les cultivateurs qui donnent à nos colléges le plus fort contingent d'enfants qui se casent à tous les degrés de l'échelle sociale.

Les industriels et les commerçants ont besoin comme les autres des grands principes que l'on puise au collége.

Les notaires qui tiennent compte et minute de tout, ont sans doute enregistré fidèlement tout ce qu'ils ont reçu de leur *Alma Mater* et ils sont prêts, tous, à faire rapport des fruits heureux qui en ont été le produit.

Quant à vous, bonnes âmes de la médecine et de la chirurgie, vous en avez tué beaucoup peut-être, mais pas par votre faute ! C'est l'intention qui sauve. Ceux qui survivent se félicitent de cette heureuse escapade. Quoiqu'il en soit, votre mission est fort belle.

Quant à nous, avocats, notre rôle est d'être les auteurs de la plupart des lois mal faites qui existent au pays. Elles sont juste assez bonnes,

pour vivre ; et pour notre punition, nous sommes obligés de les interpréter ! Le droit n'en est pas moins un chemin direct aux plus hautes positions ; L'honorable juge qui nous préside en sait quelque chose.

Quant aux prêtres, ils ont la part la meilleure sinon la plus douce. Rendons ce témoignage au clergé, qu'il a l'énergie dans le ministère et le zèle nécessaire au salut de la société..... ”

L'honorable juge Baby fait alors un appel chaleureux en faveur de l'érection d'un

Monument à l'Hon. B. Joliette,

faisant l'éloge du patriotisme, du dévouement et de l'esprit d'initiative de celui qui, à la gloire de fonder une ville, ajouta celle de construire le deuxième chemin de fer de l'Amérique du Nord, croyons-nous, de Joliette à Lanoraie, et cela au prix de mille sacrifices.

Il ne restait plus qu'à proposer la santé des élèves actuels. Joseph Cournoyer, élève finissant, répondit en peu de mots.

Le R. P. Supérieur fit alors lecture d'un message, du Vatican : “ Léon XIII accorde sa bénédiction à tous ceux qui prennent part à la fête. ” Le Rév. M. Lavigne et M. le Dr Leprohon entonnent un chant en l'honneur du pape et on laisse la salle du banquet. Il était 3.30 h. P. M.

Sur les 4 heures, il y eut promenade générale, ou si l'on préfère, il y eut campagne, dans la ville.

Le souper réunit encore un bon nombre d'anciens élèves, et tous se séparèrent bien décidés de revenir en grand nombre en 1897, au jour des noces d'or de la fondation du collège, et de l'arrivée des clercs de St-Viateur au Canada.

F.-A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

FETES RELIGIEUSES à VALLEYFIELD

À L'OCCASION DU SACRE DE

Monseigneur J. M. EMARD.

9 JUIN 1892.

Je suis dans la grande allée, presqu'en face de la chaire. Il y a plus de 300 prêtres ; des chaises dans les allées leur ont été réservées. Il y a foule à la porte de l'église, et cependant la vaste enceinte est remplie.

Une émotion grandissante s'empare de l'âme à la vue de cette multitude recueillie, sympathique, à la vue de ce temple qui coquettement orné de fleurs, de pavillons et d'écussons, semble tressaillir sur ses bases.

Nos Seigneurs les Evêques font leur entrée solennelle. Les pères se doivent à celui de leurs fils qui sera bientôt leur frère ! L'élu suit, calme, la procession qui le conduit à la gloire et au calvaire. Mgr Racine et Mgr Moreau l'assistent.

L'évêque consécrateur, Monseigneur Ed. Chs Fabre, ferme la marche : c'est Abraham qui sacrifie Isaac au Seigneur pour le bien de l'Eglise.

Il est 11 hrs. Après la lecture des Lettres Apostoliques, l'Élu prête le serment accoutumé. Le Saint Sacrement commence. Le chœur de la Cathédrale prélude dans l'exécution artistique d'une très jolie messe.

L'Élu a chaussé les sandales et pris quelques insignes de sa nouvelle dignité.

Je vois au chœur, dans les diverses fonctions les confrères de classe de l'Élu, au collège de Montréal.

Magnifique soit pendant la *Gloria*.

Ce beau vieillard à cheveux blancs, solide encore, en avant, près l'entrée du sanctuaire, c'est un vénérable instituteur, le père de l'Évêque de Valleyfield. Cette dame âgée, tout à côté des cheveux blancs, c'est la mère de l'Élu. Les vertus des parents sont toujours pour beaucoup dans la couronne des enfants.

Le son de l'orgue ne s'affirme que très modestement, il ressemble plus à l'eau jaillissante du ruisseau qu'à la grande voix des cataractes.

M. le curé Champoux chante Psaume.

Kyrie eleison..... L'Élu est prosterné. Saints du ciel, priez pour le nouveau pasteur.

Il se relève. On le charge du livre des Évangiles, dépôt sacré que l'Eglise lui confie.

L'Élu revient à son autel, le front ceint d'un bandeau, l'huile sainte a coulé sur sa tête et sur ses mains. Le grand ouvrage s'opère peu à peu.

M. le chanoine Vaillant chante l'Évangile.

M. le chanoine Bruchési monte en chaire. Il est midi 23 minutes.

Passce agnus meos, passce oves meos.

L'orateur demande à Nos Seigneurs les évêques si cette cérémonie qui leur donne un frère, et à l'Eglise un prince, ne leur remet pas sous les yeux la scène où Pierre est établi chef de l'Eglise par le Christ. On assiste un dialogue qui se poursuit entre Pierre et le Ciel de l'Eglise. — *Oui, je vous aime* — Eh bien, *paix mes agneaux, paix mes brebis*. Le Christ donne à Pierre et la tendresse de son cœur et la puissance de son bras, et Pierre a réalisé en lui la qualité du Sauveur. *Je suis le bon pasteur*..... Mais il lui faut des aides. Ils sont constitués par ceux à qui Jésus dit : *Écoutez doctes*..... *Allez, enseignez*..... *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*. Ces aides ce sont les apôtres qui vivent dans les Evêques, dans les évêques qui peuvent dire après saint Augustin : *Nous sommes des brebis, nous avons un pasteur, mais nous sommes aussi pasteurs* " sub uno pastore oves sumus, tanquam volis pastores sumus."

.... Il y aura des pasteurs jusqu'à la fin des temps comme il y en a eu dans la suite des siècles chrétiens écoulés.

Ces pasteurs se montrent maintes fois dans les Saintes Lettres. Saint Paul leur parle à Ephèse : *Soyez attentifs à tout le troupeau que l'Eglise vous a confié*..... Saint Pierre va quitter son troupeau..... Il est certain de la dissolution prochaine de son corps, mais *il aura soin que des instructions soient renouvelées*.

Les autres apôtres en font autant.

La parole épiscopale retentit dans tous les siècles : dans les catacombes, comme en plein soleil. Ces voix consacrées se moquent pour Dieu du glaive et de l'hérésie, et lorsque l'on veut mettre en doute leur divine prérogative, le Concile de Trente lance l'anathème contre ceux qui disent que l'institution des Evêques est *humaine*. " Continuez, Monseigneur, à ren-

plir votre mission, car c'est à vous aussi qu'il est dit : sicut misit me et Ego mitto vos."

Le Seigneur prend en ce jour un fils, un pasteur, un prêtre, pour en faire un prêtre parfait. L'orateur résume en peu de mots la vie de l'élu et cite les paroles de Mgr Fabre à l'adresse de son ex-chancelier :.....

" Il laisse l'archevêché de Montréal. C'est le Christ qui lui dit : M'aimes-tu ?..... J'ai un troupeau..... Ce troupeau, c'est vous fidèles dociles..... vous, pasteurs zélés..... vous, élèves et professeurs du collège Bourget..... vous, Vierges du Seigneur..... vous, riches et pauvres, grands et petits..... Il vous bénira..... Sa première bénédiction sera pour son père, pour sa mère. Les auteurs de ses jours, dans leur foi se prosterneront devant lui comme fit Jacob devant Joseph. Recevez-le dans la joie, comme les anciens dont parle Saint Jérôme et qui accueillaient leur évêque aux cris d'Hosanna, Hosanna. C'est bien le représentant du Seigneur qui vient : Benedictus qui venit in nomine Domini. C'est un pasteur, voyez sa houlette ! C'est un époux qui s'unit à l'Eglise qui lui est confiée, voyez son anneau ! C'est un docteur, il avait tout à l'heure sur les épaules le poids des Evangiles ! C'est un athlète, un chevalier, un gardien de la vérité, voyez ses gantelets ! sa mitre !.....

Plus grande est la dignité, plus grands sont les devoirs. L'orateur cite les recommandations de S. Paul à Tite.

" Ces recommandations n'ont pas été vaines. Les premiers à l'honneur, les évêques ont été les premiers à braver le feu et la flamme, et l'Eglise les a placés par milliers au catalogue des saints. "

L'orateur cite alors quelques paroles, faits et gestes de S. Ignace, de S. Jean Chrysostome, et de S. Basile, et poursuit :

" Tels sont vos Maîtres, Monseigneur.

" Pourquoi aller si loin ? "

Il cite alors Mgr de Laval dont la mémoire devient de plus en plus vénérable aux yeux de l'Eglise, Mgr Plessis cet intrépide défenseur de nos droits, Mgr Bourget dont les grandes œuvres disent assez haut les vertus... " pour ne parler que des Morts. " Voyez et agissez : " Inspice et fac secundum exemplar. "

L'orateur ayant rappelé quelques souvenirs personnels de son séjour à Rome avec Mgr Emard, cite en particulier leur émotion à la voix de tonnerre des 30,000 personnes qui réunis dans la basilique de St-Pierre acclament Léon XIII le nouveau pape élu.

" Songiez-vous alors, que ce même pape jetterait un jour les yeux sur vous !

L'orateur termine en faisant des vœux pour le nouvel élu et en appelant sur lui la bénédiction de Dieu.

Cette allocution a duré 30 minutes. L'intérêt s'en est soutenu du commencement à la fin.

M. le chanoine Bruchési parle avec une grande netteté qui fait qu'on l'entend bien sans effort de sa part. Sa phrase est toujours correcte et harmonisée. La chaleur du débit ne dépasse jamais la hauteur du sentiment qu'il exprime. Il est aisé de remarquer qu'il y a là de nombreux et de riches matériaux très bien utilisés.

Les cérémonies se poursuivent.

Il est 1 h. 20 m. Après l'*Ita missa est*, bénédiction de la mitre et des gants.

Le nouvel élu reçoit l'anneau, monte sur son trône, reçoit le bâton pastoral.

L'évêque consécrateur lui remet le bâton pastoral et entonne le *Te Deum*.

Le clergé se presse au chœur pour laisser libre la grande allée. Le nouvel évêque donne sa bénédiction, descend dans la grande nef, bénit particulièrement son père, sa mère, et parcourt toute la grande allée en bénissant le peuple. Il revient. Sa figure est pâle et sa démarche un peu fatiguée. Dieu le bénisse à son tour.

Il remonte sur son trône et Mr. Demers, curé de Ormstown, lit l'adresse suivante au nom du clergé du diocèse de Valleyfield :

Monseigneur,

Je me déclare impuissant à exprimer les sentiments de joie, d'admiration, d'espérance dont sont animés mes vénérés collègues et tous les bons catholiques du nouveau diocèse de Valleyfield, en vous voyant paraître au milieu d'eux et en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue.

Le jour qui nous éclaire est pour nous un jour de bonheur. Et comment ne pas se réjouir, quand on voit élevé à la dignité épiscopale un prêtre éminent en piété, en doctrine, un prêtre chez lequel l'éclat de la science est réhaussé par une modestie parfaite, par la douceur et le charme de ses manières, par les plus délicates et les plus exquis qualités du cœur ? Ainsi rendons-nous grâce à l'Épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal qui a fixé son choix sur vous, aussi notre reconnaissance nous renvoie-t-elle jusqu'au trône auguste du Pontife Romain. Nous pouvons donc nous écrier aujourd'hui : *Hoc dies quam fecit Dominus, exultemus et letemur in eo.*

Monseigneur — devant marcher à la tête du clergé de ce nouveau diocèse, vous avez inscrit sur votre drapeau les paroles bien significatives : *quies et factum.* " *Ideo, votre nom ne nous dit-il pas que vous êtes devenu la sentinelle de Dieu ? C'est vous qui serez chargé de répondre à l'ange qui préside aux destinées de l'Église de Valleyfield, de répondre à la question faite, chaque matin, sur les hauteurs de l'Éternité : Sentinelle, qu'avez-vous aperçu ?*

Monseigneur, vous verrez tout ce qu'il y aura à faire de bien dans votre diocèse, et nous, votre clergé et vos collaborateurs, nous réclamerons notre quot-part dans l'exécution de ces paroles de vos armoiries, " *ut faciam* " nous nous efforcerons de secondar toutes vos vues et toutes vos entreprises.

Nous marcherons en accord avec les pensées et les sentiments de notre Evêque, et nous nous efforcerons de réaliser la douce harmonie dont parle St. Ignace, quand il dit que les prêtres doivent être unis à leurs évêques, comme les cordes d'une harpe le sont au bois sur lequel elles doivent vibrer, afin que chaque église devienne comme un seul chœur, où toutes les voix et les âmes fondues ensemble, présentent dans l'unité une mélodie divine. Nous travaillerons, Monseigneur, et constamment à faire votre bonheur, à alléger le lourd fardeau que vous avez accepté pour le bien des âmes, par notre profonde vénération pour votre personne, notre ponctuelle exactitude à exécuter vos ordonnances, et notre zèle généreux à vous secondar dans toutes vos entreprises.

Monseigneur, tout le clergé et tous les fidèles du diocèse de Valleyfield s'unissent à ma voix pour vous répéter dans l'enthousiasme de leur joie ces paroles de la sainte liturgie *Ad multos et felices annos !* Vivez de longues années pour le bien du troupeau confié à vos soins et pour la gloire et le bonheur de l'Église de Ste. Cécile de Valleyfield. *Ad multos et felices annos !*

Mgr Emard a, dit dans sa réponse que l'émotion ne lui permettait pas d'exprimer tout ce qu'il éprouvait en son cœur en ce moment... que le clergé du nouveau diocèse lui était connu sous le jour le plus favorable et que le passé dans les rapports avec Mgr Fabre annonçait assez ce que serait l'avenir... " Vous me dites que je puis compter sur vous, oui, et c'est parce que je comptais sur vous que j'ai osé entreprendre l'œuvre qui commence aujourd'hui "... " La main dans la main, nous obtiendrons le cœur et la confiance de tous "... Il remercie spécialement son clergé pour le trône qu'il en a reçu et qui sera un souvenir perpétuel de sa sympathie...

Les adieux du clergé de Valleyfield à Mgr Fabre furent alors faits par M. Desmarais, curé de St-Louis de Gonzague :

Monseigneur,

" Depuis que nous avons appris le grand honneur conféré à l'un des nôtres par Sa Sainteté Léon XIII, nous étions anxieux de l'acclamer. " Nous avons hâte de lui prouver que nous étions fiers et heureux que le chef de l'Église eut donné un champ plus vaste à son intelligence, une moisson plus digne de son zèle et de son dévouement à la cause de l'Église.

" Mais, à présent que les échos de la fête ne résonnent presque plus à

“ nos oreilles, que les ombres du soir vont bientôt nous avvertir qu'il faut nous séparer, nous reconnaissons une fois de plus que même les plus beaux jours ont leurs tristesses. Et quel est celui qui n'a pas savouré l'âpre volupté de ce *met adieu* ? Quel est celui qui ne s'est pas senti brisé, qui n'a pas connu tout ce qu'il renferme d'amertume, d'angoisse, et de tristesse et cependant aujourd'hui à la veille de le prononcer, il nous paraît encore plus âpre, plus amer et plus touchant.

“ Monseigneur, vous partez et nous restons, mais, du cœur de vos enfants, du cœur de ceux qui ont essayé dans la limite de leurs forces et de leurs capacités de rendre votre tâche moins lourde et moins difficile, une prière constante montera vers le trône de l'Éternel pour le bonheur et la conservation de Votre Grandeur, et pour que les bénédictions de Dieu continuent à descendre sur vos œuvres, œuvres qui proclament si hautement votre esprit sage et éclairé et qui sont la gloire de notre province.

“ Agréez, Monseigneur, l'assurance du souvenir profond et inaltérable que conserveront de vos bontés les prêtres du diocèse de Valleyfield.

Mgr Fabre répondit en développant les idées suivantes : La population augmente et la multiplication des agneaux demande la multiplication des pasteurs, pour la plus grande gloire de Dieu. Il est cependant pénible d'avoir à se séparer de prêtres zélés, avec lesquels on a eu pendant 19 ans les meilleurs rapports, prêtres qui au temps de la crise financière ont montré un dévouement tout particulier. Il est pénible aussi pour un père d'avoir à se séparer de son enfant, “ mais je l'ai sacrifié parce que je vous aimais, et que je voyais en lui un homme digne de vous ”... “ Il reviendra sans doute de temps à autre sous le toit paternel. Quant à vous, vous y serez toujours comme par le passé, les bienvenus.”

Il était 2.30 h.

Le dîner, servi sous une vaste tente gracieusement ornée, réunit près de 600 convives.

Mgr Emard répondit en anglais à une adresse des Directeurs de la manufacture de coton de Valleyfield.

“ L'évêque ne fait pas disparaître le citoyen qui s'intéresse aux intérêts temporels des fidèles... Je ne viens pas comme capitaliste, mais je n'ignore pas le dicton, qu'un évêque vaut deux chemins de fer... Quant au cœur de l'évêque il sera toujours assez grand pour embrasser dans une paternelle affection ceux-là mêmes qui ne sont pas de sa croyance...”

Disons ici à la louange et à la gloire des habitants de Valleyfield qu'ils ont fait les choses avec cœur, avec goût, avec distinction et sans épargnes.

Nos félicitations à M. le curé Santoire, à MM. les vicaires de Valleyfield et à MM. les maîtres de cérémonies de la Cathédrale de Montréal, pour l'ordre admirable, la précision, et la rapidité qui ont régné partout dans cette démonstration, *l'une des plus réussies du genre.*

Le R. Prosper Beaudry, curé de Joliette, et Je R. P. Cyrille Beaudry, Directeur du Collège Joliette et Supérieur des Clercs de St-Viateur, assistaient à la cérémonie.

Nos vœux les plus sincères d'ancienne et de fraternelle amitié au nouvel élu.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.